

## Portables à l'école

Emmanuel Macron l'avait promis, une fois président, il interdira les portables à l'école. Et il l'a fait. Depuis cette rentrée les téléphones portables ne sont plus autorisés dans les écoles primaires et les collèges. C'était déjà le cas dans beaucoup d'établissements scolaires et peut-être dans le vôtre mais depuis ce lundi tous doivent trouver un moyen de faire respecter cette nouvelle loi. Et, à mon avis, c'est pas gagné.

Tout d'abord, une petite mise au point du proviseur:

- Vous n'êtes pas sans savoir que le portable maintenant est formellement interdit.

Une règle qui s'applique dans ce collège parisien déjà depuis le début de l'année même si les élèves peuvent le garder sur eux mais en mode silencieux.

(Les élèves):

- Ça ne sert à rien de ramener les téléphones à l'école puisqu'on est venu ici pour étudier.
- Je vais quand même le garder dans mon sac en mode d'avion pour qu'il y ait pas de truc qui sonne. Et je vais garder mon sac tout le temps et ...

Un crève-coeur pour la plupart des enfants qui auront tout de même le droit de l'utiliser dans certaines conditions: dans la cour d'école, par exemple, voire même pour certains cours mais pas avec tous les profs.

(Le professeur):

- Les élèves, quand ils sont dans l'établissement, c'est bien qu'ils aient vraiment la tête alerte dans l'établissement et le portable crée un lien avec l'extérieur qui fait qu'on se disperse forcément.

Un défi également pour certains parents qui ne pourront plus joindre leurs petits génies à n'importe quel moment. Même si d'autres sont plutôt pour cette interdiction:

- Les portables, c'est à la maison. C'est uniquement pour prévenir maman ou papa, pour dire qu'il est bien arrivé et c'est tout.
- Moi, je n'en avais pas, ça ne m'a pas empêché de grandir.

Enfin, dernière chose, avec cette loi les professeurs pourront dorénavant confisquer les portables ce qui était impossible avant. Alors, bon courage! Actuellement en France plus de 85% des enfants ont un portable.